

## Préavis municipal

## sur le budget 2018 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2018 de la bourse communale présente un total de charges de frs. 2'216'822.- et un total de recettes de frs. 2'121'442.-. Il laisserait à la charge de l'exercice 2018 un excédent de dépenses de frs. 95'380.-. Des rentrées fiscales supérieures aux montants portés au budget, ainsi que des revenus exceptionnels, permettraient de diminuer, voire d'annuler l'excédent de charges envisagé.

## Commentaires généraux :

Administration — Les sommes portées au budget concernant le traitement du personnel administratif, ainsi que les charges en découlant, sont adaptées en tenant compte des montants du dernier exercice bouclé, soit 2016. Au chapitre « Honoraires et frais d'expertises », en plus des honoraires de la fiduciaire, env. 5'000.-, une somme de frs. 10'000.- sera affectée à la création d'un SIT (Système d'Information du Territoire) communal, outil devenu indispensable à la bonne gestion de la commune. Ce SIT donnera des informations concernant le plan cadastral, le plan des zones, le recensement architectural, les réseaux de canalisations (EU-EC-ESP-BH).

Impôts – Les sommes portées au budget proviennent d'une estimation prudente, basée sur les rentrées fiscales 2017 arrêtées au 30.09.2017 et sur les informations connues de la Municipalité. Le taux communal d'imposition reste fixé à 66 suite à l'acceptation par le Conseil général en octobre dernier de l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2018.

Service financier – Les montants concernant notre participation à la péréquation nous sont communiqués par le Service des communes et sont basés sur les comptes de l'année 2016. L'adaptation aux montants budgétés réduit notre participation de frs. 152'000.-, à frs. 143'232.-.

**Bâtiments communaux** – Les montants portés au budget correspondent à un entretien normal des bâtiments communaux.

Le montant total des intérêts payés concernant les bâtiments communaux se monte à frs. 22'970.-, répartis sur le collège, les appartements du complexe communal, la grange et le chauffage. Le taux d'intérêt moyen des emprunts concernant les bâtiments est de 0.93%. Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif, concernant le bâtiment La Grange et l'installation de chauffage, sont de frs. 63'100.-.

Routes – Aucun entretien des routes n'ayant été effectué en 2017, la somme de frs. 20'000.- est affectée à ce poste. Des travaux de surfaçage et de pontage de fissures seront engagés en 2018.

Les intérêts de l'emprunt affecté aux routes se montent à frs. 2'600.- (taux: 0,75%) et les amortissements obligatoires à frs. 10'340.-. Ces intérêts et amortissements découlent des travaux d'infrastructures engagés en 2014-15 et répartis sur le compte routes, ainsi que sur les comptes réseaux d'égouts et d'épuration et service des eaux.

**Protection civile** – La réorganisation de la protection civile, voulue par une nouvelle loi, entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les principaux changements se situent dans l'organisation territoriale, s'étendant dorénavant sur l'ensemble du district Jura nord-vaudois et dans l'organisation « politique », une nouvelle association de communes gérant cette tâche de protection de la population. Le 31 décembre 2017, l'ACRG abandonnera l'organisation de la protection civile à l'ORPC Jura nord-vaudois. Les coûts annuels estimés de cette réorganisation se montent à frs. 17,50.-/hab., soit frs. 6,50/hab. de charges cantonales et frs. 11.-/hab. pour l'organisation régionale.

**Sécurité sociale** – Tous les postes composant les coûts du service social et de la prévoyance sociale sont en augmentation :

- Accueil de jour des enfants : la loi sur l'accueil de jour des enfants contraint les communes à organiser et offrir un service d'accueil tant préscolaire que parascolaire, afin d'offrir aux parents des conditions de garde de qualité. Les exigences de formation du personnel, les normes concernant les locaux d'accueil et l'obligation de garantir de larges plages horaires poussent les coûts à la hausse. Le coût à charge de notre commune, RADEGE+FADEGE, pour 2018 se chiffre à frs. 72'000.-, contribution socle et prestations utilisées.
- Facture sociale cantonale : le montant prévisionnel de notre participation à la facture sociale 2018, selon les chiffres du Service des communes basés sur les comptes 2016, est de frs. 441'966.-. Après adaptation, avec prise en compte des revenus effectivement portés au budget 2018, la participation de Giez se voit diminuée de frs. 186'200.-. Nous relevons que pour 2018, la facture sociale cantonale prévisible atteint le milliard et demi (1'542'000'000.-), répartie pour moitié entre les communes et le Canton. Des négociations entre les deux partenaires ont permis aux communes de limiter leur participation à 33% de l'augmentation annuelle par rapport à 2015. Pour rappel, la facture sociale se compose des prestations suivantes : prestations complémentaires à domicile et hébergement, subventions à l'assurance maladie, RI et participation à l'assurance chômage, subv. et aides aux personnes handicapées, prestations pour la famille et autres prestations sociales, bourses d'études et d'apprentissage.
- AVASAD : le montant de la participation communale affecté à l'aide et aux soins à domicile est en légère hausse, à frs.95.50/hab.

Service des eaux – Les intérêts et les amortissements portés en charges du compte « eau » tiennent compte des investissements consentis sur notre réservoir. Le contrat de location et la convention d'exploitation nous liant à l'ACRG seront signés avant la fin de l'année. Le calcul permettant de fixer le montant de la location annuelle, à frs. 34'000.-, prend en compte les intérêts et les amortissements liés à la valeur résiduelle de l'ouvrage, ainsi que ceux liés au nouvel investissement.

## CONCLUSION

Le budget 2018 de la bourse communale présente un excédent de dépenses de frs. 95'380.-.

L'augmentation des charges sociales, en rapport avec la facture sociale cantonale ou l'accueil préparascolaire, la péréquation intercommunale, la réforme policière, participe largement à la difficulté de vous présenter un budget équilibré. A noter que la Municipalité n'a que peu ou pas de moyen pour influencer ces dépenses, toutes étant le résultat de lois ou de décisions prises au niveau cantonal. De même, une approche prudente des rentrées fiscales, notamment concernant les personnes morales ou les droits de mutations et gains immobiliers, ne permet pas de compenser les hausses de charges décrites plus haut.

Au vu de ce qui précède, et malgré un excédent de charges de frs. 95'380.-, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2018 de la bourse communale tel que proposé.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2017

Au nom de la Municipalité

The -

Le Syndic:

J.-D. Cruchet

La Secrétaire :

J. Franssen Conod